



COMITE SYNDICAL
Séance du 8 novembre
2022

L'an 2022 et le 8 novembre à 18 heures, le Syndicat Mixte pour la Gestion du CFA EST-LOIRET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur MOREAU Philippe, président du Syndicat Mixte.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 40

Présents : 23

Votants : 26

Ordre du jour

1. **Un CFA ancré dans son territoire.**
2. **Bilan des actions 2022.**
3. **Bilan des formations.**
4. **Modification budgétaire.**
5. **Autorisation de régler les factures budgétaires**
6. **Retrait délibération "Prime Covid"**
7. **Perspectives 2023.**
8. **Mobilité des apprentis.**
9. **Mobilité européenne.**
10. **Création régie d'avances**
11. **Nomination des régisseurs titulaire et suppléant**
12. **Décision pour passage à la norme M57**
13. **Adhésion pour l'assurance du personnel**
14. **Questions diverses**

Présents ou absents ou excusés

Commune	Nom et prénom	Motif
AJME MONTARGIS	Monsieur ABRAHAM Baudouin	Présent
AJME MONTARGIS	Madame SOW Fatmata	Présente
AJME MONTARGIS	Monsieur BOURILLON Christian	Absent
AJME MONTARGIS	Monsieur NOZIERES Thierry	Absent
AJME MONTARGIS	Monsieur GODEY Eric	Excusé - Pouvoir à Mme PROCHASSON
AJME MONTARGIS	Monsieur DEATRE Jacques-Eric	2 ^{ème} Vice-Président - Présent
AJME MONTARGIS	Madame HOUJRE Sylvane	Excusée
AJME MONTARGIS	Madame PROCHASSON Arlette	Présente
AJME MONTARGIS	Monsieur LORENTZ Gérard	Présent
AJME MONTARGIS	Madame STARTCHENKO Sylve	Présente
AJME MONTARGIS	Monsieur SIMON Patrice	Présent
AJME MONTARGIS	Madame JAHIER Pascale	Présente
ASLANT SUR MELLETON	Madame GROENEWSG Elizabeth	Présente
BEAUMONT DU GATINAIS	Monsieur MONCEL Hugues	Absent
CHAPELON	Madame GRONDIN Colette	Absente
CHARELIS	Madame VBR-HULST Marie-Charlotte	Absente
CORBILLES	Madame CHARBONNIER Sandrine	Présente
COURBEMAUX	Madame GOULET Angélique	Absente
COURTENAY	Madame ROGNON Isabelle	Présente
DAMBARE SUR LONG	Monsieur DUCORDONNET Alexandre	Absent
DOUCHY - MONTEORON	Madame BULK Nadine	Excusée
GRY	Monsieur AMALAL Anas	3 ^{ème} Vice-Président - Présent
GRIBELLES	Madame DEWATTE Isabelle	Excusée
GY LES NOUAINS	Monsieur POUTIER Michel	Présent
LA BELLE SUR LE BHD	Monsieur FEBRIER Julien	Excusé - Pouvoir à Mme ANCIÉ
LORRIS	Madame MARTIN Valérie	Présente
MONTBOUY	Monsieur ROUCHETTE Maurice	Présent
MONTBRISON	Monsieur BESE Gérard	Présent
NARGIS	Monsieur DE TERMMERMAN Pascal	Absent
NEVOY	Monsieur LERANCI Jean-Claude	Excusé
NOGENT SUR VERMIGNON	Monsieur MOREAU Philippe	Président - Présent
OUSOY EN GATINAIS	Madame RUDTMANN Isabelle	Présente
PREBOIS LES PINS	Monsieur DEPRUN Alain	Excusé
PUREAUX	Madame ANCIÉ Adama	4 ^{ème} Vice-Présidente - Présente
SAINTE GERMAIN DES PRES	Monsieur COLDMER Pascal	Présent
SAINTE HEAIRE LES ANDRESIS	Monsieur GAUDY Christophe	Excusé - Pouvoir à M. MORBAU
SAINTE MAURICE SUR AVEYRON	Monsieur KASSA Mondwossen	Absent
SURTY SUR LOIRE	Madame LEVILLÉ Edwige	Présente
TRUGUERES	Madame MONIN Ghislaine	Excusée
VILLERVALENT	Monsieur PETEAU Xavier	Présent

Désignation d'un secrétaire de séance

Secrétaire de séance : Mme PROCHASSON Arlette

La séance a été ouverte à 18 heures 30

Au cours du Comité Syndical, les délibérations suivantes ont été adoptées.

- CS : 2022-19 : Décision Modificative en fonctionnement
- CS : 2022-20 : Autorisation de régler les factures d'investissement avant le vote du budget 2023
- CS : 2022-21 : Retrait de la délibération « Prime Covid »
- CS : 2022-22 : Création d'une régie d'avances pour les « Voyages pédagogiques et achats divers »
- CS : 2022-23 : Nomination des régisseurs titulaire et suppléant »
- CS : 2022-24 : Décision pour le passage de la comptabilité du syndicat à la norme M57 AU 1^{ER} janvier 2023
- CS : 2022-25 : Adhésion pour l'assurance du personnel

Approbation du dernier
Compte Rendu du 29 juin
2022

CFA Est Loiret ancré dans le territoire.

Un CFA ancré dans son territoire.

Une dynamique de réalisation de + 390 apprenants.

**Une croissance pour garder la nouvelle génération sur
notre territoire.**

Nos réalisations 2022

1. **Pôle métier SAP, site de Nogent.**
2. **Nouveau CDR.**
3. **Nouveau salon de coiffure.**
4. **Pôle Automobile, site de Villemandeur.**







Pôle Automobile, site de Villemandeur 2022



Formations au CFA

POLE MÉTIERS AUTOMOBILE

- **CAP** Maintenance des véhicules automobiles
- **CAP** Réparation des Carrosseries
- **BAC PRO** Maintenance des véhicules automobiles
- **CQP** Technicien confirmé mécanique automobile

POLE MÉTIERS COIFFURE

- **CAP** Métiers de la coiffure
- **MC** Coiffure, Coupe, Couleur
- **BP** Coiffure

POLE MÉTIERS VENTE/GESTION

- **CAP** Equipier polyvalent du commerce
- **BAC PRO** Métiers du commerce et de la Vente Option A (commerce)
- **BAC PRO** Métiers du commerce et de la Vente Option B (vente)

POST BAC

- **BTS** Conseil et Commercialisation de Solutions Techniques
- **BTS** Management Commercial Opérationnel
- **BTS** Gestion des PME
- **BACHELOR** Responsable de Développement Commercial

POLE METIERS SERVICE A LA PERSONNE

- **CAP** Accompagnement Educatif Petite Enfance
- **TP** Assistant Vie aux Familles

Dès la rentrée académique 2022/2023.

Situation au 24-oct.-2022

Pôles Métiers	Sections	Rentrée académique 2021/2022	Rentrée académique 2022/2023		2021/2022	Evolution en % par rapport N-1
		Situation au 31 décembre 2021	Situation au 24/10/2022	Evolution en %	Situation au 21/10/2021	
Coiffure / Soins de la personne	CAP 1 Coiffure	24	23	-4,17%	24	-4,17%
	CAP 2 Coiffure	13	20	53,85%	14	42,86%
	MC CCC	1	7	600,00%	1	600,00%
	BP 1 Coiffure	11	5	-54,55%	10	-50,00%
	BP 2 Coiffure	11	11	0,00%	11	0,00%
	CAP 1 AEPE		5	NS		NS
	CAP 2 AEPE	5	4	-20,00%	6	-33,33%
	TP ADVF		2	NS		NS
Commerce / Gestion	CAP 1 Equipier polyvalent	33	49	48,48%	33	48,48%
	CAP 2 Equipier polyvalent	27	27	0,00%	28	-3,57%
	Bac pro Commerce seconde	2	5	150,00%	3	66,67%
	Bac Pro Commerce Première	21	17	-19,05%	25	-32,00%
	Bac pro Commerce Term	19	21	10,53%	19	10,53%
	BTS 1 CCST	8	0	-100,00%	7	-100,00%
	BTS 2 CCST		6	NS		
	BTS 1 GPME	6	13	116,67%	5	160,00%
	BTS 2 GPME		7	NS		NS
	BTS 1 MCO		18	NS		NS
BACHELOR RDC		0	NS		NS	
Automobile	CAP 1 MVA	28	31	10,71%	28	10,71%
	CAP 2 MVA	20	27	35,00%	18	50,00%
	Bac pro MVA seconde	6	14	133,33%	6	133,33%
	Bac pro MVA Première	23	11	-52,17%	25	-56,00%
	Bac pro MVA Term	19	21	10,53%	21	0,00%
	CAP 1 RC		12	NS		NS
	CAP 2 RC		1	NS		NS
	CQP TCMA	10	11	10,00%	10	10,00%
	CAP 1 AN MVA	11	11	0,00%	10	10,00%
Prépa Apprentissage	0	12	#DIV/0!	0	#DIV/0!	
		298	391	31,21%	304	28,62%

NS Non Significatif

NOS EFFECTIFS

Délibération n° 2022-19

Le Président informe que nous devons faire une décision modificative en fonctionnement

Chapitre 011 : charges à caractère générale + 90 K€

- Autres fournitures non stockées + 17 K€ ;
- Fournitures administratives + 2 K€ ;
- Location immobilière + 67 K€ ;
- Réception + 4 K€.

Chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés + 100 k€

- Ouverture des section :
 - CAP Réparation des carrosseries ;
 - BTS MCO.

Chapitre 74 : dotation, subvention, participation + 190 K€

- Financement OPCOs avec l'augmentation du nombre d'apprentis.

Fonctionnement	Budget voté	Nouveaux Crédits	Budget actualisé
Dépenses	2 249 000 €	190 000 €	2 439 000 €
Recettes	2 249 000 €	190 000 €	2 439 000 €

Le Comité Syndical, oui l'exposé du Président, et après avoir délibéré, à l'unanimité, Accepte la décision modificative.

Autorisation de régler les factures d'investissement avant le vote du budget 2023.

Délibération n° 2022-20

Monsieur le Président expose qu'en vertu de l'article L1612-1 du CGCT, dans le cas où le budget d'un syndicat n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif du syndicat est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif du syndicat peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Ainsi, Monsieur le Président sollicite les membres du comité syndical pour qu'ils l'autorisent à régler les factures d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts sur le budget du Syndicat au cours de l'exercice précédent, à savoir :

Autorisation de régler les factures d'investissement avant le vote du budget 2023.

Chapitre - Libellé / Nature	Crédits ouverts en 2022	Montant (25% max.) autorisé avant le vote du BP
20-Immobilisations incorporelles	20 000,00 €	5 000,00 €
2051-Concessions et droits similaires	20 000,00 €	5 000,00 €
21-Immobilisations corporelles	432 148,00 €	108 000,00 €
21568-Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	20 000,00 €	5 000,00 €
21581-Matériel pédagogique et informatique	40 000,00 €	10 000,00 €
21582-Matériel pédagogique non informatique	80 000,00 €	20 000,00 €
21588-Autres matériels	20 000,00 €	5 000,00 €
2181-Installations générales, agencements et aménagements divers	30 000,00 €	7 500,00 €
2182-Matériel de transport	41 000,00 €	10 250,00 €
2183-Matériel de bureau et matériel informatique	46 148,00 €	11 500,00 €
2184-Mobilier	140 000,00 €	35 000,00 €
2188-Autres immobilisations corporelles	15 000,00 €	3 750,00 €
TOTAL		113 000,00 €

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président, et après avoir délibéré, à l'unanimité,
Autorise de régler les factures d'investissement avant le vote du budget 2023.

Délibération ° 2022-21

Monsieur le Président rappelle les faits, le 29 juin 2022 nous avons délibéré pour verser aux agents fonctionnaires titulaires et contractuels de droit public , une prime exceptionnelle de 500 €.

Au titre du contrôle de légalité, la Préfecture du Loiret nous a informés que nous devons annuler notre délibération n° 2022-18 du 29 juin 2022 car celle-ci était dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire prorogé jusqu'au 10 juillet 2020.

Monsieur le Président propose d'annuler la délibération n° 2022-18 du 29 juin 2022.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président, et après avoir délibéré, à l'unanimité, Autorise le retrait de la délibération n° 2022-18 du 29 juin 2022 « Prime Covid ».

Retrait de la délibération
« Prime Covid »

Perspectives 2023.

Création d'une E2C :

- Date d'ouverture 1^{er} semestre 2023 (60 places ouvertes annuel (entrées/sorties permanentes) ;
- Budget de fonctionnement annuel 320 K€.
- Demande d'investissements complémentaires des collectivités pour soutenir le projet d'insertion.
 - Participation des collectivités

Perspective pour le pôle automobile à horizon 2026 :

- Ouverture de la section CAP Peinture en carrosserie ;
- Ouverture de la section BAC Pro Réparation des carrosseries.
 - Actualisation du montant des participations des collectivités ? (dernière 2017)

		Année académique 2021/2022	Année académique 2022/2023	Année académique 2023/2024	Année académique 2024/2025	Année académique 2025/2026	Année académique 2026/2027
	Sections						
Automobile	CAP 1 MVA	28	24	24	24	24	24
	CAP 2 MVA	17	24	24	24	24	24
	Bac Pro MVA 1/3	6	10	12	12	12	12
	Bac Pro MVA 2/3	25	24	24	24	24	24
	Bac Pro MVA 3/3	19	24	24	24	24	24
	CAP 1 RC		12	18	24	24	24
	CAP 2 RC		0	14	18	24	24
	CAP PC		0	0	8	12	12
	Bac Pro RC Première		0	0	0	10	12
	Bac Pro RC Term		0	0	0	0	12
	CQP TCMA	10	10	10	10	10	10
	CAP MVA 1 an	11	10	10	10	10	10
			116	138	160	178	198



Solution de mobilité pour nos apprentis(es).

Contexte de la situation.

La question de la mobilité demeure un vrai sujet sociétal : près d'un tiers des jeunes de 16 à 24 ans renoncent régulièrement à des services du quotidien faute d'avoir un moyen de transport pour s'y rendre.

Comment répondre à la vulnérabilité des jeunes face à la mobilité et le besoin de construire des solutions de mobilité plus inclusives pour la jeunesse de notre territoire.

Assurer la sécurisation des parcours des apprenants.

Le CFA Est Loiret recherche des solutions innovantes à des fins de sécurisation des parcours de apprenants et de répondre aux différents besoins des entreprises du territoire, après concertation de différents partenaires il en résulte de mettre à disposition une solution de mobilité pour les apprenants du CFA Est Loiret souhaitant s'orienter notamment vers les métiers du SAP (Services A la Personnes).

Choix de la solution de mobilité.

Les besoins :

1. Coût économique (maintenance du véhicule, énergie) d'utilisation de la solution de mobilité.
2. Distance maximum parcourue (lieu d'habitation/CFA, lieu d'habitation/entreprise) : 70 Kms.
3. Nombre de places dans le véhicule y compris conducteur : 2 places.
4. Age minimum éligible au contrat d'apprentissage : 16 ans.
5. Simplicité d'utilisation.

La solution envisagée :

- Véhicule électrique et sans permis.

Coût économique de cette solution.

Afin de réduire le coût économique de cette solution de mobilité pour nos apprenants :

1. Logoter le véhicule aux différents noms des partenaires.
2. Maintenance de premier niveau assuré par le CFA Est Loiret par le Pôle Métier Automobile (sections concernées : CAP, Bac Pro Maintenance des Véhicules Automobiles, CAP Réparation des Carrosseries et CQP Technicien Confirmé Maintenance Automobile).
3. Gestion de la flotte des véhicules assurés par nos BTS GPME.



AMI EN BREF

ami 100% ELECTRIC



100 %
ÉLECTRIQUE

14 ANS
ÂGE DE CONDUITE

3 H
CHARGE COMPLÈTE

SANS
PERMIS



75 KM
D'AUTONOMIE

220 v
RECHARGE SUR PRISE
DOMESTIQUE



Solution de mobilité pour nos apprentis(es).

Éléments financiers pour 10 véhicules.

Pour les 12 premiers mois

Mise à disposition avec assurance 7,25€ par jour (2649,60€).

Boîtier télématique 3,78€ par jour (1380,00€).

Solution logicielle découverte (accès au véhicule par badge sans contact) offerte.

Les 12 mois suivants

Mise à disposition avec assurance 7,25€ par jour (2649,60€).

Solution logicielle complète (gestion de flotte et accès au véhicule par badge et smartphone) 2,16€ par jour (792,00€).

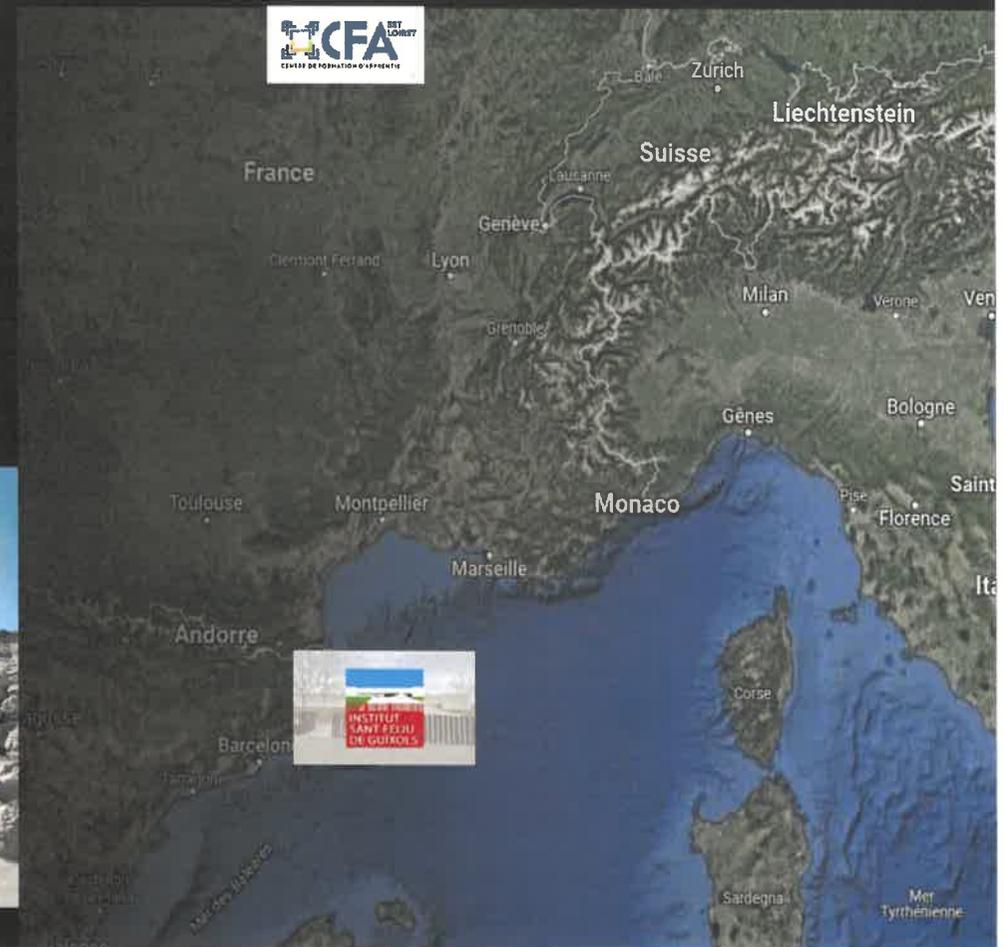
Année N			Année N+1		
Recettes	Charges	Σ	Recettes	Charges	Σ
Loyers perçus [pour 10 apprentis(es) / an] (200€/mois/apprenti)	24 000,00 €	40 296,00 €	Loyers perçus [pour 10 apprentis(es) / an] (200€/mois/apprenti)	24 000,00 €	34 416,00 €
	10 Véhicules (mise en service incluse)			10 Véhicules (mise en service incluse)	
Logos posés par presta. Ext		5 000,00 €	Logos posés par presta. Ext		
Partenaires	21 296,00 €		Partenaires	10 416,00 €	
	45 296,00 €	45 296,00 €		34 416,00 €	34 416,00 €

Mobilité Européenne.



Mobilité Européenne.

- **Projet Mobilité Européenne sortante :**
- **4 semaines en immersion totale en entreprise, afin de pouvoir échanger sur les bonnes pratiques du métier de la coiffure, classe concernée BP 1 Coiffure ;**
- **Date de l'expérience mobilité Européenne janvier/février 2023 ;**
- **Lieu d'immersion Sant Feliu de Guixols, situé à environ 30 Kms de Gérone et 100 Kms de Barcelone ;**
- **Départ mi novembre 2022 de l'équipe « Mobilité Européenne » afin d'établir les premiers contacts avec l'établissement "Institut Sant Feliu de Guíxols".**
-



Mobilité Européenne.

Recettes				Dépenses		
Nb d'apprentis(es)	Mobilité ≤ à 4 semaines, Frais de mobilité de l'apprenti(e), Forfait de 500 € par semaine (nb de semaines X coût semaine dans la limite de 2000 €)	Référent mobilité en CFA, Forfait : 500 € / apprenti / mobilité / année	Σ			Σ
5	2 000,00 €	5	12 500,00 €	Déplacement d'étude	5 000,00 €	5 000,00 €
5	Part. des apprentis(es) 100 €/semaine		2 000,00 €	Hébergement / restauration apprentis(es) et encadrants	9 180,00 €	9 180,00 €
5	Aides apprentis(es) hébergement (6€ jour) / restauration (6€ jour)	12,00 €	1 680,00 €	Transport apprentis(es) et encadrants	2 000,00 €	2 000,00 €
			16 180,00 €	16 180,00 €		



Création d'une régie d'avances
pour les « voyages pédagogiques
et divers achats » .

Délibération n° 2022-22

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical qu'il faut créer une régie d'avances pour les voyages pédagogiques "Mobilité Européenne" pour payer tous les frais à l'étranger et aussi pour certains achats où nous n'avons pas de compte ouvert.

Le Président demande à l'assemblée l'autorisation de faire les démarches pour demander un avis conforme auprès du comptable assignataire (Service de Gestion Comptable de Montargis).

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président, et après avoir délibéré, à l'unanimité,
Autorise le Président à faire les démarches auprès du comptable assignataire (Service de Gestion Comptable de Montargis) pour la création d'une régie d'avances.

Nomination des régisseurs titulaire et suppléant de la régie d'avances.

Délibération n° 2022-23

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que nous devons désigner un titulaire et un suppléant pour cette régie d'avances.

Monsieur le Président propose :

- Titulaire : M. GONTARD Fabrice
- Suppléante : Mme DAVID Valérie

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président, et après avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte la proposition du Président à savoir :

- M. GONTARD Fabrice « Titulaire »
- Mme DAVID Valérie « Suppléante »

Décision pour le passage de la comptabilité du syndicat à la norme M57.

Délibération n° 2022-24

Monsieur le Président explique qu'à compter du 1er janvier 2024, la norme comptable pour le budget va changer pour passer de la norme M14 à la norme M57. Il indique que le syndicat a la possibilité d'anticiper cette obligation et passer à ce nouveau référentiel au 1er janvier 2023. Il explique que le Service de Gestion Comptable de Montargis (Trésor Public) a émis un avis favorable au passage pour le budget du Syndicat à cette instruction. Il informe l'assemblée que ce changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1er janvier suivant la date de la délibération par laquelle le syndicat applique son droit d'option pour le référentiel M57.

Par conséquent, Monsieur le Président sollicite le Comité Syndical pour qu'il approuve le passage à cette nouvelle instruction au 1er janvier 2023.

Le Comité Syndical, oui l'exposé du Président, et après avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve le passage de la nouvelle instruction M57 à partir du 1^{er} janvier 2023.

Délibération n° 2022-25

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que nous avons un agent qui est en arrêt de travail depuis le 30 août 2022 suite à un accident de travail dans nos locaux.

Le CFA n'a pas d'assurance statutaire pour le personnel (titulaire et contractuel) et cela peut être très onéreux.

Le Président a demandé à Mme MORISSEAU Catherine "Vice-Présidente RH" de contacter plusieurs assurances pour que le CFA puisse adhérer à une assurance statutaire pour le personnel qui soit titulaire ou contractuel.

Le Président demande l'autorisation de signer tous documents et pièces relatifs à ce dossier.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé du Président, et après avoir délibéré, à l'unanimité,
Autorise le Président à signer tous les documents et pièces pour l'adhésion à une assurance pour le personnel.

Adhésion pour l'assurance
du personnel.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur AMALAL informe les membres du Comité Syndical que :
le CFA organise sa 2ème remise de diplômes le 21 novembre prochain.

Les JPO (journées portes ouvertes) auront lieu les 21 Janvier et 25 mars 2023.

Fin de séance : 19h30

Le Président du CFA,
Philippe MOREAU

SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DU
CFA EST-LOIRET
35 Avenue Gaillardin
45200 MONTARGIS
Tél.: 02 38 98 05 92

